

L'identification linguistique des postes - FAQ

- Quand les profils linguistiques des postes devraient-ils être réexaminés?

Chaque fois qu'il y a une activité ou une opération en matière de ressources humaines (p. ex. une réorganisation, une reclassification, un processus de dotation), les exigences linguistiques et les profils linguistiques des postes doivent être réexaminés par le gestionnaire pour vérifier que leur identification linguistique reflète toujours les fonctions qui s'y rattachent.

- Comment le profil linguistique des postes est-il déterminé?

Le profil linguistique des postes doit être déterminé objectivement, le niveau des compétences linguistiques doit refléter les fonctions du poste et le principe d'égalité de statut des deux langues officielles (p. ex. CCC/CCC). De plus, pour ce qui est des postes bilingues, les niveaux de compétence (A, B, C ou P) doivent également être définis pour les trois habiletés linguistiques –compréhension de l'écrit, expression écrite et compétence orale – et le principe de l'égalité doit être respecté.

- Dans une organisation, les niveaux de compétences linguistiques de deux postes bilingues dont les tâches et les fonctions sont les mêmes peuvent-ils être différents?

Non. Les niveaux de compétences linguistiques de deux postes bilingues dont les tâches et les fonctions sont les mêmes doivent être les mêmes (p. ex. BBB/BBB ou CBC/CBC pour les deux). Toutefois, il est possible de voir regroupés des postes dont les exigences linguistiques sont « anglais essentiel », « français essentiel » et « poste bilingue » selon le lieu de travail des postes et la nature des services offerts.

- Comment procède-t-on au changement du profil linguistique d'un poste?

Pour modifier le profil linguistique d'un poste, les gestionnaires **doivent** présenter une demande (assortie d'une justification à l'appui) au Centre de services en ressources humaines.

- De quelles ressources les gestionnaires disposent-ils pour établir le profil linguistique approprié des postes?

Les Normes de qualification relatives aux langues officielles du SCT définissent les niveaux de compétences requis dans la deuxième langue officielle pour chacune des trois compétences linguistiques.

Les gestionnaires peuvent aussi se tourner vers l'outil suivant : Déterminer le profil linguistique des postes bilingues.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consultez la Trousse à outils du gestionnaire.